



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 220 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux 2025, a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 février 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Clet, ce 24^e jour du mois de février 2025.

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière